



Comité de pilotage Agenda 21 Montagnac

Compte-rendu du 19 novembre 2015

Mairie de Montagnac

Participants

Présents :

- Julien BONS - Habitant
- Jean-Michel BONNAFOUX - Habitant
- Jean-Marc BROUILLET – Responsable Espaces Verts à la CAHM
- Christian CAZIN – Chargé de mission développement durable au Conseil départemental 34
- Jeanne CRISCUOLO - Habitante
- Marc CRISCUOLO - Habitant
- Sophie DRAI - Responsable du service environnement à la CAHM
- Jean-Yves GENER – 5^{ème} adjoint, Développement durable
- Allain JALABERT - Habitant
- Yann LLOPIS – Maire
- Nicole RIGAUD – 2^{ème} adjoint, Administration, Finances, Personnel
- Emilie VARRAUD - Directrice du CPIE du Bassin de Thau
- Laëtitia VENDRAME - Chargée de mission Agenda 21 de Montagnac

Excusés :

- Philippe AUDOUI – 1^{er} adjoint, Propreté, Espaces verts, PM
- Julien AZEMA – Chargé de mission Natura 2000 à la CAHM
- Muriel CHAUVEL – Responsable communication et adjointe au développement durable à la DREAL Languedoc Roussillon
- Simone DELGADO - Conseillère municipale
- Hatifa MAZOUZI - Habitante

Ordre du jour

- Suite du 2^{ème} COPIL du 28 octobre : Validation et priorisation des actions proposées lors des 3 ateliers A21 (en juin, juillet et octobre 2015)

Compte rendu

Introduction de la séance

Jean-Yves GENER :

- Remercie la présence des membres du COPIL, et Monsieur CAZIN qui représente le Conseil Départemental 34.
- Rappelle l'avancement de la démarche agenda 21.
- Souligne que le COPIL devrait être plus sévère et restrictif que le 2nd COPIL sur le choix des actions à conserver pour le plan d'action de l'agenda 21 car il ne sera pas possible de tout garder et de tout mettre en place.

Laëtitia :

- Rappelle l'objectif du COPIL :
 - o Prioriser les actions à retenir pour le plan d'action de l'agenda 21
 - o Indiquer les actions prioritaires, actions moyennes, actions non prioritaires, celles à supprimer ou encore à fusionner.
- Présente les supports de travail :
 - o 3 tableaux regroupant les actions proposées lors des ateliers agenda 21 selon les 3 axes stratégiques : Terroir et économie / Environnement / Village Languedocien
 - o Chaque action est recoupée, d'une part, avec les objectifs définis dans la stratégie de l'agenda 21, et d'autre part, avec les deux autres axes stratégiques. *Se référer aux tableaux présentés dans le compte rendu du 2nd COPIL A21 du 28.10.2015.*

Emilie :

Les choix attribués à chaque action lors de ce COPIL ne sont pas définitifs. Le 2nd et le 3^{ème} COPIL constituent des étapes intermédiaires entre les ateliers de concertation (proposition des actions) et l'analyse de la faisabilité des actions (par les techniciennes).

L'objectif du COPIL est de chercher à savoir les actions qui semblent intéressantes.

Reprise des échanges autour des actions (de l'axe 2, action « Fauchage raisonné, à l'axe 3)

ACTIONS A DEBATTRE LORS DU COPIL DU 19/11/2015	DECLINAISON DU CONTENU DES ACTIONS	DEBATS LORS DU COPIL DU 28/10/2015	CLASSEMENT DES ACTIONS
Evaluer, poursuivre et améliorer le fauchage raisonné	Evaluer les pratiques du fauchage raisonné en 2015 / Reconduire et améliorer pour les années à venir / Communiquer (installer les panneaux sur les chemins ruraux)	<ul style="list-style-type: none"> - Fauchage raisonné a débuté en avril 2015. Prochaine réunion d'évaluation de la mise en place de cette action en janvier 2016. - Monsieur le Maire souhaite participer à cette réunion. - Importance de sensibiliser les habitants 	ACTION EN COURS DEPUIS AVRIL 2015
Sensibiliser sur les bonnes pratiques de protection de l'eau et de l'environnement	Informer - sensibiliser les habitants et les agriculteurs/viticulteurs sur l'utilisation de produits naturels (vinaigre - bicarbonate chez-soi) / Consacrer une page sur le MNV	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation importante. - Pouvons-nous augmenter la récupération de l'eau ? - Une retenue sur l'Ensigaud est envisagée et éviterait les crues lors des intempéries. - L'investissement dans un récupérateur d'eau pour un particulier coûte cher par rapport à l'eau récupérée et utilisée. Possible de recycler des conteneurs. Attention à l'hygiène et installer des moustiquaires sur les récupérateurs d'eau. - Trouver une solution pour que les services espaces verts et propreté n'utilisent pas d'eau potable. Par exemple, la balayeuse de 400 L est remplie 4 fois par jour. - Etablir une réflexion globale avec les SAGE de Thau et de l'Hérault. Rencontrer les référents des SAGE. - Familles à énergie positive peut être expérimenté à la place d'une sensibilisation de communication. L'expérience concrète de plusieurs familles exemplaires sur le village peut avoir davantage d'impact et de résonance aux yeux des autres habitants. 	ACTIONS PRIORITAIRES ET FUSIONNEES : <u>Sensibiliser sur les bonnes pratiques de l'environnement</u>
Maîtriser et protéger l'eau dans le cadre des forages chez les particuliers		<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation n'est pas suivie par les particuliers. Il est important de les sensibiliser sur l'approche citoyenne et sur le fait qu'il ne faut pas gaspiller l'eau même si ils pompent dans leurs puits. - Sensibiliser sur la quantité de l'eau + sur la qualité de l'eau et la problématique de la pollution de la nappe. 	
Sensibiliser sur les énergies naturelles possibles à installer chez-soi	Communiquer - sensibiliser - informer sur les différentes énergies naturelles (isolation (maison économe), ventilation (logement respire), chauffage (température à sa mesure), solaire, éolien...) (exemple : puits canadien) / Former les artisans	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les Architectes des Bâtiments de France (ABF) sur la pose des panneaux solaires à adapter en fonction du logement et non pas seulement du périmètre interdisant les panneaux solaires autour de l'Eglise. 	

Maîtriser le foncier et mener une réflexion sur le mitage dans les milieux naturels	Eviter le mitage / Préserver la nature / Lutter contre la cabanisation / Surveiller le territoire, faire de la prévention et sanctionner	-Action déjà en cours. A poursuivre.	ACTION NON PRIORITAIRE
Favoriser la mobilité des vélos	Augmenter les voies cyclables / Voir avec le CD 34 l'avancement du projet de piste cyclable entre le bourg et Bessilles / Rendre le sens de circulation à double sens pour les vélos / Améliorer la surveillance des vélos / Augmenter le nombre de parkings à vélos	-Le sentier du centre du village jusqu'à Bessilles est en réflexion au niveau du CD34, et dans le cadre du réaménagement foncier en cours. -En 2016, on espère que les travaux de la déviation de la RD 613 vont démarrer. La déviation va permettre de réaménager la RD 613 traversant Montagnac et de penser à la mobilité des cyclistes et des piétons. -Développer les zones partagées dans les rues existantes et aménager les zones piétonnes et cyclables dans les nouveaux aménagements. -Penser aux équipements. La politique cyclable doit être faite dans sa globalité : pistes + local à vélos dans les immeubles. Insister auprès des aménageurs pour faire des locaux à vélos.	ACTION PRIORITAIRE
Mettre en place un Carapattes	Mobiliser un groupe projet / Communiquer / Connaître les pratiques, les attentes des participants potentiels / Définir les itinéraires et réunir les inscriptions / Désigner un pilote de ligne / Organiser la phase test / S'inscrire dans la durée	-En cours, à soutenir.	ACTION EN COURS : <u>Soutenir le Carapatte de Montagnac</u>
Organiser un rallye de l'agglomération pédestre	Créer une dynamique collective pour la découverte de la région, des paysages et des produits du terroir / Mettre en place une équipe de bénévoles pour organiser le rallye / Reprendre le projet de la CAHM concernant le travail avec les agriculteurs (producteurs, maraîchers...) qui ont proposé de mettre en place un circuit à la journée (moulin à huile de BESSAN, M. JOUGLA), créer un annuaire pour le grand public, les restaurateurs et grandes surfaces, former les agents d'accueil à l'OT	-Deux volets dans cette action, à fusionner avec d'autres actions : - Volet agro tourisme et oenotourisme (découverte des produits du terroir) → à fusionner avec l'action « Soutenir la définition et la réalisation d'un projet oenotouristique commun avec les acteurs locaux » dans l'axe 1 - Volet lien social (organiser un rallye) → à fusionner avec l'action « Valoriser et développer les sentiers de randonnées communales » dans l'axe 3 -Possible d'organiser une sorte de relais au niveau de l'agglomération comme une sorte de triathlon (course, marche, VTT) -Valoriser et mettre en commun l'existant -Rencontrer les personnes de l'association de randonnée qui organisent des marches tous les mardis et qui connaissent bien le territoire, les circuits possibles. Ces personnes pourront conseiller sur le balisage.	ACTION PRIORITAIRE ET A FUSIONNER POUR PARTIE AVEC L'AXE 1 ET POUR L'AUTRE AVEC L'AXE 3

<p>Valoriser et développer les sentiers de randonnées communaux</p>	<p>Baliser les sentiers existants / Valoriser le sentier Vignes et Collines / Développer les boucles de randonnées en lien avec le sentier Vignes et Collines, sous forme de trèfle / Travailler avec l'OT sur le sentier Terroir d'art et de nature, le projet de développer l'Incroyable, Pique-nique, l'Incroyable Balade, l'Incroyable Spectacle / Travailler avec les 3 domaines du sentier "Au gré du Vin" / Travailler avec le CD 34 sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) / Communiquer sur les sentiers de randonnées (tracés, historiques...)</p>	<p>-La CAHM souhaite sélectionner 2 ou 3 sentiers par an à aménager sur le territoire de l'agglomération. Ainsi, Montagnac peut proposer des circuits qu'elle a identifiés afin qu'ils puissent être sélectionnés par la CAHM, balisés et entretenus. -Attention à la charge de travail pour les services des espaces verts. -Important de réunir tous les acteurs concernés par les projets de sentiers de randonnée. -Rajouter l'action « Organiser un rallye de l'agglomération ».</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE</p>
<p>S'intégrer dans l'accueil et dans le circuit des visites de Bessilles</p>		<p>-Renforcer le partenariat avec les responsables des activités nature à la base de Bessilles</p>	<p>ACTION NON PRIORITAIRE</p>
<p>Créer une salle des fêtes à l'extérieur du bourg</p>	<p>Trouver un lieu adapté à l'extérieur du bourg pour éviter les nuisances sonores et diverses / Trouver des financements via des subventions</p>	<p>-Action non prioritaire. Action qui demande de lourds investissements. A voir à plus long terme selon les opportunités.</p>	<p>ACTION SUPPRIMEE</p>
<p>Centraliser les services associatifs, sociaux et de solidarité au cœur du village dans la Maison des Services au public</p>		<p>-Action en cours. Dossier à l'étude. Pas d'intérêt de l'intégrer dans le plan d'actions de l'agenda 21.</p>	<p>ACTION SUPPRIMEE</p>

<p>Renforcer les liens intergénérationnels</p>	<p>Augmenter le nombre de rencontres (les personnes racontent "leur histoire", partage d'activités culturelles, sportives, de savoirs faire, élection de la super Mamie, repas dans les cantines des écoles...) / Créer un club informatique / Créer avec les personnes âgées et les collégiens une mémoire de la vie (livre, film...)</p>	<p>-Un film « Connait-toi toi-même » avait été constitué au collège avec le conseil général de l'Hérault. A demander au Conseil général s'ils l'ont gardé dans leurs archives. -A la médiathèque, plusieurs supports concernant Montagnac ont été regroupés, mais cet espace est à compléter.</p>	<p>ACTIONS PRIORITAIRES ET FUSIONNEES : <u>Créer un réseau d'échange de savoirs</u></p>
<p>Créer un réseau d'échange de savoirs</p>	<p>Constituer une bourse aux savoirs intellectuels et manuels "je veux apprendre l'espagnol, je peux aider pour du bricolage" / Identifier un lieu, une périodicité, un horaire, un support</p>	<p>- Trouver un animateur des lieux. Lors du 3^{ème} atelier A21, des habitants étaient prêts à s'engager.</p>	
<p>Restaurer le petit patrimoine communal</p>	<p>Restaurer l'église, les maisons vigneronnes, les rues du centre pavé, les fontaines...</p>	<p>- Action en cours concernant le grand patrimoine de Montagnac : Lavoir fait, église le 4 décembre, fontaine... - Le patrimoine local va au-delà du patrimoine au centre bourg → ponts. Lors de chantiers d'insertion, des ponts ont été rénovés. S'associer à une association locale (Les Amis de Montagnac) pour : - Recenser le petit patrimoine communal (les ponts) - Mettre en valeur ce patrimoine (entretenir, restaurer, informer...) - Recensement sur les croix et les calvaires réalisé. - Sur les façades des maisons en centre bourg, nous pouvons remarquer des climatiseurs : pas esthétique, dénature les bâtiments et pas légal. Les artisans sont sensibilisés à l'interdiction d'apposer des climatiseurs mais ils réalisent tout de même les travaux. Il faudrait sensibiliser à ces incivilités, en partenariat avec la CAHM qui lutte contre ce sujet également. Dans le cadre des Villages fleuris, les climatiseurs peuvent être cachés (coffres), pas idéal mais mieux que rien. - Créer une commission sur le Village fleuri qui traiterait les différentes problématiques de l'embellissement, panneaux publicitaires, conteneurs, climatiseurs aux façades, etc.</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE</p>
<p>Apposer des panneaux sur l'histoire et la légende Montagnacoise</p>		<p>- Des panneaux sont déjà apposés dans le centre bourg et un circuit est proposé lors de la fête du patrimoine. - Si budget disponible : remettre en valeur les panneaux, les re-disposer...</p>	<p>ACTION NON PRIORITAIRE</p>

<p>Réduire les incivilités</p>	<p>Recenser les incivilités par catégories (stationnements gênants, cambriolages, déchets...) / Mettre en place une campagne de sensibilisation aux incivilités (auprès des scolaires, de l'ensemble des habitants, MNV, éduquer aux bons comportements par la PM, pancarte sur les maisons des Voisins vigilants) / Créer un comité de pilotage, un groupe d'habitants solidaires (les voisins vigilants) / Sanctionner</p>	<p>-Les actions de lutte contre les incivilités sont déjà engagées par la PM. -Le prochain MNV est un numéro spécial dédié aux problématiques des incivilités. -Mettre en place le dispositif des voisins vigilants est lourd à mettre en place, et demande des responsabilités à la personne pilote. Il faudrait que soient constitués des comités de quartier opérationnels. A Montagnac, le quartier de la ZAC des Tuileries a mis en place un dispositif similaire aux voisins vigilants. -Il existe aussi les voisins solidaires. Plus léger à mettre en place que les voisins vigilants et plus basé sur l'esprit village, la création de liens entre les habitants.</p>	<p>ACTIONS PRIORITAIRES ET FUSIONNEES : <u>Sensibiliser pour engager au civisme et à la citoyenneté</u></p>
<p>Sensibiliser pour engager au civisme et à la citoyenneté</p>	<p>Utiliser de nouvelles méthodes et employer un langage simple et pédagogique, éviter qu'il y ait trop d'informations (répondeur, bouche à oreille...)</p>	<p>-Fusionner cette action avec l'action « réduire les incivilités »</p>	
<p>Agir sur les déchets et préserver l'environnement village et campagne</p>	<p>Mettre en place une campagne de sensibilisation à la gestion des déchets (journée nettoyage par saison, déchets dans le village ou dans la nature, réduire emballages, achats de proximité, matériaux réutilisables, messages de prévention dans les guides de randonnée, panneaux) / Equiper le territoire (pots de terre pour les mégots, poubelles aux lieux de pique-nique...) / Contrôler (vidéos surveillance, poids des poubelles par foyer...) / Sanctionner</p>	<p>-Renforcer les actions existantes : printemps de l'excellence, ramassage des déchets par les chasseurs. -Réunir autour de la table les personnes concernées : Service propreté et service des espaces verts de la CAHM, services techniques, SICTOM.</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE</p>

<p>Créer un conseil municipal des jeunes</p>	<p>Communiquer sur la création du conseil municipal des jeunes / Valider la création du CMDEJ en CM / Désigner l'équipe accompagnatrice / Fixer le règlement / Organiser le vote des jeunes/ Convoquer les jeunes conseillers pour la 1ère réunion / Mobiliser les conseillers adultes pour échanger / Communiquer et valoriser les actions des jeunes</p>	<p>-Difficile de créer un conseil des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser un corps enseignant pour l'animer, - Les enfants sont déjà beaucoup sollicités et il est difficile de leur demander un temps supplémentaire. <p>-Pérenniser les actions mises en place aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants vont à la radio RPH lors des temps d'activités périscolaires. L'objectif serait de laisser aux jeunes un moment de liberté à la radio. - Le service jeunesse organise un temps de parole aux jeunes et aux parents. - Une fois par an, les jeunes font remonter leurs propositions au conseil municipal. <p>-Il manque un espace ouvert aux jeunes, après les cours en fin de journée et durant les week-ends. Avant, la maison des associations accueillait les jeunes. Aujourd'hui, l'accueil des jeunes se passe au service jeunesse et des séances futsal sont organisées les mercredis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas nécessaire de mettre en place des actions supplémentaires. - Associer les jeunes à la mise en place du plan d'actions de l'agenda 21. 	<p>ACTIONS SUPPRIMEES</p>
<p>Créer une radio par et pour les jeunes</p>	<p>Sensibiliser au collège, professeur de technologie / Etre accompagnés dans un premier temps puis être autonome dans un second temps</p>	<p>- Action validée</p>	
<p>Constituer des groupes de travail et d'évaluation des actions de l'agenda 21</p>		<p>- Améliorer la coordination des différentes manifestations à Montagnac qui sont nombreuses. La difficulté est de bien répartir les animations de sorte qu'il n'y ait pas de moments creux.</p> <p>- La municipalité a une marge de manœuvre concernant les manifestations qu'elle organise. Mais ne souhaite pas trop contrôler les manifestations qui viennent des associations pour ne pas être trop directif. Les associations ont leur liberté et il n'est pas souhaitable de les contraindre.</p> <p>- Marie-Claude BARATTINI travaille pour créer un collectif, une sorte de comité des fêtes, qui permettrait de fédérer les associations.</p>	
<p>Poursuivre et améliorer les fêtes locales traditionnelles et occitanes</p>	<p>Maintenir les fêtes existantes (Cap dels Jovens, Foire du 29 août, Marché de Noël, Grains de Folie, Journées du Patrimoine, Fête locale de novembre) / Améliorer et renforcer certaines festivités (Cap dels Jovens, Grains de Folie, Fêtes des nations)</p>	<p>- La recette traditionnelle de Montagnac existe déjà : les deniers de Montagnac (en référence à la monnaie du Moyen Age), à base de blé et de vin. Petits gâteaux vendus dans une toile de jute. Le pâtissier CROS a inventé cette recette. Il faudrait donner cette recette aux autres pâtisseries. Le ragout d'escoubille également est une recette locale.</p>	
<p>Trouver une recette à base de raisin ou de vin et proposer un concours aux villageois</p>		<p>- Il faut constituer un groupe qui fait vivre la chèvre de Montagnac. Des personnes aujourd'hui s'en occupent déjà. A voir comment la mettre davantage en avant.</p>	

Développer les outils de communication qui mettent en valeur Montagnac	Développer un label pour renforcer l'identité montagnacoise "Montagnac es d'aqui" / Développer un film sur Montagnac	-Un film sur Montagnac avec un drone est en cours de projet.	
Favoriser les échanges interculturels	Rassembler les responsables des communautés, des groupes culturels / Identifier les composants à échanger (Participer à des activités interactives, se découvrir autour d'un thème commun...)	-Les rencontres méditerranéennes, fête traditionnelle que avait lieu sur Montagnac, rassemblait beaucoup de monde. Cette festivité s'inscrivait dans un programme départemental. S'inspirer de cette fête et la réactualiser avec les différentes cultures présentes au village aujourd'hui. -Des catégories s'excluent elle mêmes lors de certaines festivités. Trouver un moyen d'y remédier.	ACTION PRIORITAIRE
Mettre en place un jardin partagé	Identifier les personnes intéressées / Faire un état des lieux des terrains disponibles, accès, arrosage... / Sélectionner le terrain et personnes intéressées / Travailler sur une charte écologique et le règlement / Mettre en place le projet	-Cette action est transversale aux trois piliers du développement durable, économie, social et environnement. Elle est complète aux vues des enjeux du développement durable. -Les jardins partagés sont un lieu de socialisation, un lieu en plein air. -Une société propose d'offrir des serres de 800 m ² où des panneaux solaires sont apposés sur le toit. Est-ce que la société loue le terrain ? Se renseigner sur les difficultés techniques d'entretien des serres, de leur sécurité, et de l'éventuel risque contre le côté convivial. -A la commune de Clapier, les jardins partagés sont bien organisés. A la commune de Mèze, les jardins partagés ne fonctionnent pas très bien. A Tarbes, il se disait qu'il y aurait du vandalisme si des jardins partagés se mettaient en place. Finalement, il n'y a pas du tout de vandalisme et cette action marche très bien. Les personnes ont seulement une obligation de culture. -Joëlle SCHAEFFER commence à travailler sur ce projet. -Il existe un guide méthodologique au conseil départemental concernant les jardins partagés. Contacter Véronique POIRIER.	ACTION PRIORITAIRE
Poursuivre l'offre de la mutuelle, Ma commune Ma santé		-Rajouter cette action dans le plan d'actions de l'agenda 21.	ACTION EN COURS

Remarques générales :

- A la question « Est-ce qu'on peut faire rentrer dans l'agenda 21 des actions déjà engagées ? », la réponse est : oui, si ces actions sont en accord avec la stratégie de l'agenda 21 et avec les objectifs du développement durable.
- Des groupes vont pouvoir se constituer par thématique d'actions afin de travailler et mettre en application ces actions.

Liste des actions retenues par lors du 2^{ème} et du 3^{ème} COPIL A21

AXE STRATEGIQUE	ACTION	CLASSEMENT
Axe 1. Terroir et économie - Valoriser les ressources locales	Favoriser des pratiques agricoles durables	Action prioritaire
	Soutenir la définition et la réalisation d'un projet œnotouristique commun avec les acteurs locaux	Action prioritaire
	Introduire une alimentation responsable bio dans les écoles	Action prioritaire
	Créer un lien entre les jeunes et le patrimoine viticole	Action prioritaire
	Améliorer la visibilité des productions locales	Action moyenne
	Développer les outils de communication collectifs en faveur de l'agri-tourisme	Action moyenne
	Fêter la Saint Vincent ou la Saint André à Montagnac	Action moyenne
	Soutenir les artisans pour une économie locale et durable	Action non prioritaire
Axe 2. Environnement - Préserver la biodiversité	Evaluer, poursuivre et améliorer le fauchage raisonné	Action en cours
	Soutenir le Carapatte de Montagnac	Action en cours
	Favoriser la mobilité des vélos	Action prioritaire
	Favoriser la nature en ville	Action prioritaire
	Valoriser l'Ensigaud en tant que coulée verte et bleue	Action prioritaire
	Sensibiliser sur les bonnes pratiques de protection de l'environnement	Action prioritaire
	Organiser une sortie nature à l'occasion de la fête de la nature	Action moyenne
	Maîtriser le foncier et mener une réflexion sur le mitage dans les milieux naturels	Action non prioritaire
Axe 3. Village Languedocien - Renforcer l'identité et les liens sociaux	Poursuivre l'offre de la mutuelle, Ma Commune, Ma Santé	Action en cours
	Mettre en place un jardin partagé	Action prioritaire
	Valoriser et développer les sentiers de randonnées communaux	Action prioritaire
	Créer un réseau d'échange de savoirs	Action prioritaire
	Sensibiliser pour engager au civisme et à la citoyenneté	Action prioritaire
	Agir sur les déchets et préserver l'environnement village et campagne	Action prioritaire
	Restaurer le petit patrimoine communal	Action prioritaire
	Favoriser l'identité occitane de Montagnac	Action prioritaire
	Favoriser les échanges interculturels	Action prioritaire
	Constituer des groupes de travail et d'évaluation des actions de l'agenda 21	Action prioritaire
	S'intégrer dans l'accueil et dans les circuits des visites de Bessilles	Action non prioritaire
	Apposer des panneaux sur l'histoire et la légende Montagnacoise	Action non prioritaire

Conclusion

L'ensemble des actions retenues lors de ces deux comités de pilotage vont être travaillées sous forme de « fiches actions » par Laëtitia et Emilie. Elles analyseront de manière plus précise :

- Les objectifs
- Les indicateurs de suivi
- Le financement et leur faisabilité
- Les porteurs de l'action et les élus référents
- Les partenaires et collectivités associées
- Etc.

Un ou plusieurs **pilotes d'action** seront désignés pour chacune des actions retenues, afin de garantir la mise en application des projets. Ainsi, Laëtitia va très prochainement aller à la rencontre des personnes référentes identifiées (au sein des services de la mairie ou auprès des partenaires de la Mairie) pour travailler le contenu de la fiche action.

Par ailleurs, le 25 novembre, une réunion avec les services municipaux concernant l'éco responsabilité de la commune aboutira par la définition de nouvelles actions concernant les pratiques en interne des agents et des services.

Les fiches actions rassemblées constitueront au final le plan d'actions de l'agenda 21 de Montagnac.